

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2018/01/08

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 8 janvier 2018 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M^{me} Anne-Marie Gauthier

M. François Guinois

M^{me} Louise théorêt

M. Michel Taillefer

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2018-01-08-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que l'ordre du jour soit adopté comme en retirant les points 8.1 *Adoption du projet de règlement numéro 338-2017 modifiant le règlement 145-2002 du plan d'urbanisme de façon à ajouter de nouvelles orientations en matière de développement dans le noyau villageois et l'agrandissement de la zone récréative-camping et 9.1 – Adoption de la programmation hiver 2018 du centre socioculturel.*

Adoptée

2018-01-08-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017 À 20 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée

2018-01-08-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017 À 18 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 18 h 30, soit adopté et signé.

Adoptée

2018-01-08-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2017 À 19 H - BUDGET

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Guinois

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 19 h (Budget), soit adopté et signé.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 décembre 2017 se référant sous la cote 1-3-8 *Correspondance 2018 – 2018-01*. Il résume les communications ayant un intérêt public.

2018-01-08-005

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Adoptée

2018-01-08-006

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2017 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 285-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 342-2017 relatif au traitement des élus municipaux, remplaçant le règlement 285-2015 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par François Guinois, conseiller, le 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté le 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 342-2017.

Adoptée

2018-01-08-007

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

VU l'article 82 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Guinois

- Que les personnes suivantes soient nommées pour l'année 2018 comme représentant la Municipalité aux comités municipaux suivants :

Comité des loisirs et du camp de jour :

M. Réjean Dumouchel et Mmes Anne-Marie Gauthier et Louise Théorêt

Comité de la voirie et de la signalisation :

MM. François Guinois, Mario Archambault et Michel Taillefer

Comité service incendie Saint-Stanislas-de-Kostka :

Mme Louise Théorêt, MM. Réjean Dumouchel et Mario Archambault

Comité des mesures d'urgence pour la protection civile :

Mme Louise Théorêt

Comité du Transport adapté aux personnes handicapées :

M^{me} Caroline Huot

Comité consultatif d'urbanisme :

MM. Réjean Dumouchel et Michel Taillefer. M. François Guinois est nommé substitut.

Comité de la bibliothèque municipale :

Mmes Louise Théorêt et Anne-Marie Gauthier

Comité « Police de proximité » :

M. Michel Taillefer

Comité Environnement/Lac St-François :

M. François Guinois

Comité Immeubles (bâtiments, parcs) :

MM. Réjean Dumouchel et François Guinois

Comité de suivi « Politique familiale et Municipalité amie des aînés » :

M. Réjean Dumouchel et Mme Anne-Marie Gauthier

Comité des ressources humaines :

MM. Réjean Dumouchel et Mario Archambault

Adoptée

2018-01-08-008

AUTORISATION – FORMATIONS 2018 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT le manuel de l'employé adopté par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et de l'intérêt de perfectionner ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) et que cette association offre un programme de formation afin de maintenir le titre de directeur municipal agréé ;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 13000 454 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise le directeur général à participer aux formations offertes en ligne qui seront données par l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) afin de maintenir le titre de directeur municipal agréé et que ce montant provienne du poste 02 13000 454.

Adoptée

2018-01-08-009

ÉTUDE VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la volonté des élus de faire l'analyse organisationnelle de leur service de sécurité incendie, de vérifier différents scénarios permettant la réorganisation de l'offre de service en matière de sécurité et de procéder à une analyse visant l'optimisation de la desserte ;

CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministre de la Sécurité publique a annoncé qu'une aide financière sera disponible pour soutenir la réalisation d'études visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4) ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme d'aide financière transmises par le MAMOT, le 29 novembre 2017, stipulent que l'aide financière pouvant être accordée représente cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles pour une somme maximale de cinquante-mille dollars (50 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux admissibles doivent, par résolution de leur conseil, mandater un organisme municipal à titre de responsable de l'étude, pour présenter le projet, y compris le devis, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté par la MRC de Beauharnois-Salaberry le 16 janvier 2013 et entrée en vigueur le 18 février 2013 à la suite de l'approbation du ministre de la Sécurité publique prévoit une planification et une optimisation des ressources à son chapitre 6 qui se traduit, entre autres, à l'action 34, par la couverture de protection optimisée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, à la suite d'une rencontre en janvier, mandatera lors de la séance ordinaire du conseil du mois de février, un organisme municipal responsable du dossier de demande d'aide auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka présente une demande aide financière pour soutenir la réalisation d'études visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Que la mairesse soit mandatée afin de représenter la municipalité lors d'une rencontre dans le mois de janvier pour mandater un responsable municipal à titre de responsable de l'ensemble du dossier ;
- Qu'une résolution soit adoptée lors de la séance ordinaire du mois de février afin de désigner le responsable municipal dans le dossier ;
- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka demande au mandataire, à la suite de la rencontre du mois de janvier 2018, de déposer avant le 1^{er} février 2018, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un formulaire de présentation de projet – année 2017-2018 – appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Adoptée

2018-01-08-010

TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka participe au service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour l'année 2018 est à la somme de 3 202 \$;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont prévus au budget au poste budgétaire 02 37000 951;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde une contribution financière au montant de 3 202 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 à la ville mandataire « *Ville de Salaberry-de-Valleyfield* » pour le service de transport adapté aux personnes handicapées.

Adoptée

2018-01-08-011

ADHÉSION AU TAXIBUS BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT l'intention de la *MRC Beauharnois-Salaberry* de poursuivre la mise en service du *Taxibus Beauharnois-Salaberry*, sur les territoires des municipalités de Saint-Etienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, de Saint-Stanislas-de-Kostka, St-Urbain-Premier et Ste-Martine, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce service a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et adapté aux besoins des usagers en milieu rural, de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services, de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains, de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes, de favoriser la persévérance scolaire et de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Anne-Marie Gauthier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adhère au service de *Taxibus Beauharnois-Salaberry* pour l'année 2018.
- Que la contribution de la Municipalité soit au montant de 7 600 \$.
- Que la Municipalité s'engage à collaborer avec la MRC et à promouvoir ce service sur son territoire.

Adoptée

2018-01-08-012

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-01-09-017 adoptée le 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT le renouvellement automatique du contrat de service pour le contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE la firme 90093725 *Québec inc.* a les couts suivant pour l'année 2018 :

Contrat de service : 275 \$
Chien ramassé : 75 \$
Chiot ramassé : 55 \$
Petits animaux, moufette, raton et marmotte : 75 \$
Tarif horaire : 75 \$

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 451;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à la firme 90093725 *Québec inc.* le contrat de service pour l'année 2018 au montant de 275 \$ par mois.
- Que le montant provienne du poste budgétaire 02 29000 451.

Adoptée

2018-01-08-013

ADHÉSION À L'ÉCOCENTRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka utilise le service de l'écocentre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part établie par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'année 2018 est de 19 648 \$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au budget de 2018 au poste budgétaire 02 45300 446;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Guinois

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adhère aux services de l'*Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield* pour l'année 2018.
- Que la contribution de la Municipalité représente un montant de 19 648 \$ pour l'année 2018.

Adoptée

2018-01-08-014

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2002 DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE CR-1, D'AJOUTER DES NORMES EN CE QUI A

TRAIT AUX ZONES TAMPONS ET DE MODIFIER LA GRILLE DE LA ZONE A-1

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le premier projet du règlement numéro 339-2017 modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à agrandir la zone CR-1, d'ajouter des normes en ce qui a trait aux zones tampons et de modifier la grille de la zone A-1;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par Michel Taillefer, conseiller, le 18 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que le conseil municipal adopte le premier projet du règlement numéro 339-2017 modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à agrandir la zone CR-1, d'ajouter des normes en ce qui a trait aux zones tampons et de modifier la grille de la zone A-1.

Adoptée

INFORMATIONS

M^{me} Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que la Municipalité est toujours membre de la COOP Beauharnois en santé. Ainsi, tous les derniers mardis du mois, une clinique de prélèvements sanguins se tient au centre socioculturel. Pour plus d'informations, vous pouvez joindre Mélanie Roux à la Municipalité et pour en connaître davantage sur la COOP Beauharnois en santé, vous pouvez visiter leur site internet www.beauharnoisensante.com
- Que le calendrier des collectes 2018 est disponible sur le Stan-Info, édition de décembre 2017. Vous y retrouvez les dates des différentes collectes pour l'année à venir.
- Qu'à la fin du mois de janvier, les citoyens recevront le rapport annuel des activités et des réalisations pour l'année 2017 des services de la municipalité ainsi que les orientations pour l'année 2018, en plus de la présentation budgétaire.
- Que la période d'inscriptions pour le soccer *saison 2018* se tiendra le jeudi 11 janvier 2018 et le samedi 20 janvier 2018 à la Salle polyvalente. Les informations seront partagées par la poste.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 20 h 30.

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Maxime Boissonneault
Directeur général et secrétaire-
trésorier